



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

**Nos
actions
pour...**

VOTRE TERRITOIRE
VOTRE SANTÉ
VOTRE EXERCICE

Directeur de publication : Dr Nikan MOHTADI

Rédacteurs en chef : Dr Ivane AUDO et Olivia BRIANTAIS

Comité de lecture : Dr Ivane AUDO, Véronique DELAHAYE, Dr Jean-François LE PODER, Chrystelle MARET,
Dr Sébastien THOS, Dr Eric VAN MELKEBEKE

Rédacteurs : Olivia BRIANTAIS, Anaïs CLERC, Romain GAILLARD, Laura LE CORRE,
Dr Frédéric MAS, Dr Nikan MOHTADI, Dr Daniel PENCOLE

Mise en page : Anaïs CLERC, Laura LE CORRE

Réalisation : URPS MLB

Août 2019

LISTE DES ABRÉVIATIONS



ADPS : Association Départementale de Permanence des Soins

APIMED : Amélioration des Pratiques et Information MEDicale

ARS : Agence Régionale de Santé

BPCO : BronchoPneumopathie Chronique Obstructive

CARPEC : Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercices Coordonnés

CHP : Centre Hospitalier Privé

CHRU : Centre Hospitalier Régional et Universitaire

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CODAMUPS : Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins

CODTS : Collectif pour l'Organisation et la Défense du Territoire de Santé

COFIL : COmité de PILotage

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CROM : Conseil Régional de l'Ordre des Médecins

CRSA : Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

CTS : Conseil Territorial de Santé

DMP : Dossier Médical Partagé

EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

EPP : Evaluation des Pratiques Professionnelles

ESP : Equipe de Soins Primaires

ETP : Education Thérapeutique du Patient

FBI : Fédération Bretonne Interprofessionnelle

FFGQ : Fédération Française des Groupes Qualité

FFMPS : Fédération Française des Pôles et Maisons de Santé

GECO : Groupe d'Exercice COordonné

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

HAS : Haute Autorité de Santé

HGO : Hospi Grand Ouest

HPST : Hôpital Patients Santé Territoires

IRAPS : Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins

ISPL : Institut Statistique des Professionnels de santé Libéraux

LMSS : Loi de Modernisation de notre Système de Santé

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MMG : Maison Médicale de Garde

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

PAERPA : Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie

PACTE : Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe

PAF : Personnes Âgées et Fragilités

PDSA : Permanence Des Soins Ambulatoires

PROPIAS : PROgramme national d'actions de Prévention des Infections Associées aux Soins

PRS : Projet Régional de Santé

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

RAAC : Récupération Améliorée Après Chirurgie

SNIIRAM : Système National d'Information Interrégimes de l'Assurance Maladie

UNANIME : Une approche synergique de Ntistes phArmaciens kiNésithérapeutes Infirmiers MédEcins

URPS : Union Régionale des Professionnels de Santé

SOMMAIRE



	Edito du Président	7
	La santé en Bretagne : chiffres clés 2018	8
	Votre Union	10
	Faits marquants 2018	16
	Parcours de soins	18
	Organisation territoriale	20
	Groupes d'exercice coordonné	24
	E-santé	26
	Santé publique	28
	Démarche qualité	30
	Permanence des soins	32
	Santé des médecins	34
	Futurs médecins	36
	Exercice professionnel	37
	Instances professionnelles	38
	Représentation	40
	Communication	42
	Partenaires	49

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Cette année encore l'URPS MLB a déployé une grande part de son activité pour développer et promouvoir l'exercice coordonné.

Le concept d'exercice coordonné a été un moteur de l'Union Régionale depuis sa création en 1994 et ce à travers des expérimentations menées par les différentes équipes qui se sont succédées.

Le président de la République a annoncé en 2018 qu'il n'y aura plus d'exercice isolé à l'horizon de 2022. Heureusement pour nos patients, l'exercice isolé n'a jamais existé et n'existera jamais. Certes, certains praticiens exercent seuls dans leur cabinet mais ils sont en relation avec de nombreux autres professionnels de santé dans le cadre de la prise en charge coordonnée de nos patients.

Le pragmatisme consiste à accompagner tous les modes d'exercice, bien loin d'un modèle unique, à adapter aux besoins de chaque médecin et professionnel de santé, dans chaque territoire.

L'enjeu final est avant tout de remettre du lien entre les professionnels : entre médecins généralistes et médecins spécialistes, entre médecins de ville et médecins des établissements, entre les médecins et tous les autres professionnels qui interviennent auprès des patients. Ce sont ces liens qui sont la source de projets de santé, répondant d'une part aux besoins légitimes de nos patients, et d'autre part au respect des contraintes des acteurs, leur facilitant leur art. Les projets de santé structureront petit à petit la santé de demain, territoire par territoire, non pas dans un modèle unique et décrété, mais par de multiples modalités d'exercices coordonnés, toujours sur la base du volontariat.

Ces liens, nous avons souhaité les développer encore plus cette année, au sein même des territoires : organisation de réunions d'information pluriprofessionnelles, accompagnement d'expérimentations sur les parcours de soins ou encore sur des outils numériques de communication...

Nous avons aujourd'hui l'ambition de proposer à tous les médecins bretons et à tous les étudiants qui s'installeront avec nous demain, l'exercice coordonné qui leur correspond le mieux. C'est tout l'enjeu de nos échanges avec les instances et notamment l'Agence Régionale de Santé, avec qui nous avons beaucoup œuvré cette année pour construire la politique régionale d'accompagnement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

C'est tout l'enjeu également de notre forte implication dans l'association GECO Lib' Bretagne, pour accompagner tous vos projets, toutes vos envies et vous guider dans l'environnement institutionnel.

L'exercice coordonné a toujours existé et existera toujours. Il nous appartient de le mettre en exergue. Le savoir-faire des médecins et des professionnels de santé libéraux devra être valorisé à sa juste valeur et défendu pour celles et ceux qui s'y impliquent fortement. C'est clairement le mandat que nous nous sommes fixés, humblement mais avec une forte conviction.

*Dr Nikan MOHTADI
Président de l'URPS Médecins Libéraux de
Bretagne*

LA SANTÉ EN BRETAGNE : CHIFFRES CLÉS 2018

3 547

médecins
généralistes

2 463

médecins
spécialistes

3 329 395

habitants en Bretagne

24%

de moins de 20 ans

10,4%

de plus de 75 ans ou plus

**182,5 médecins
pour 100 000
habitants**

Densité moyenne des
médecins libéraux en
activité

4

départements

7

territoires de santé

Sources :

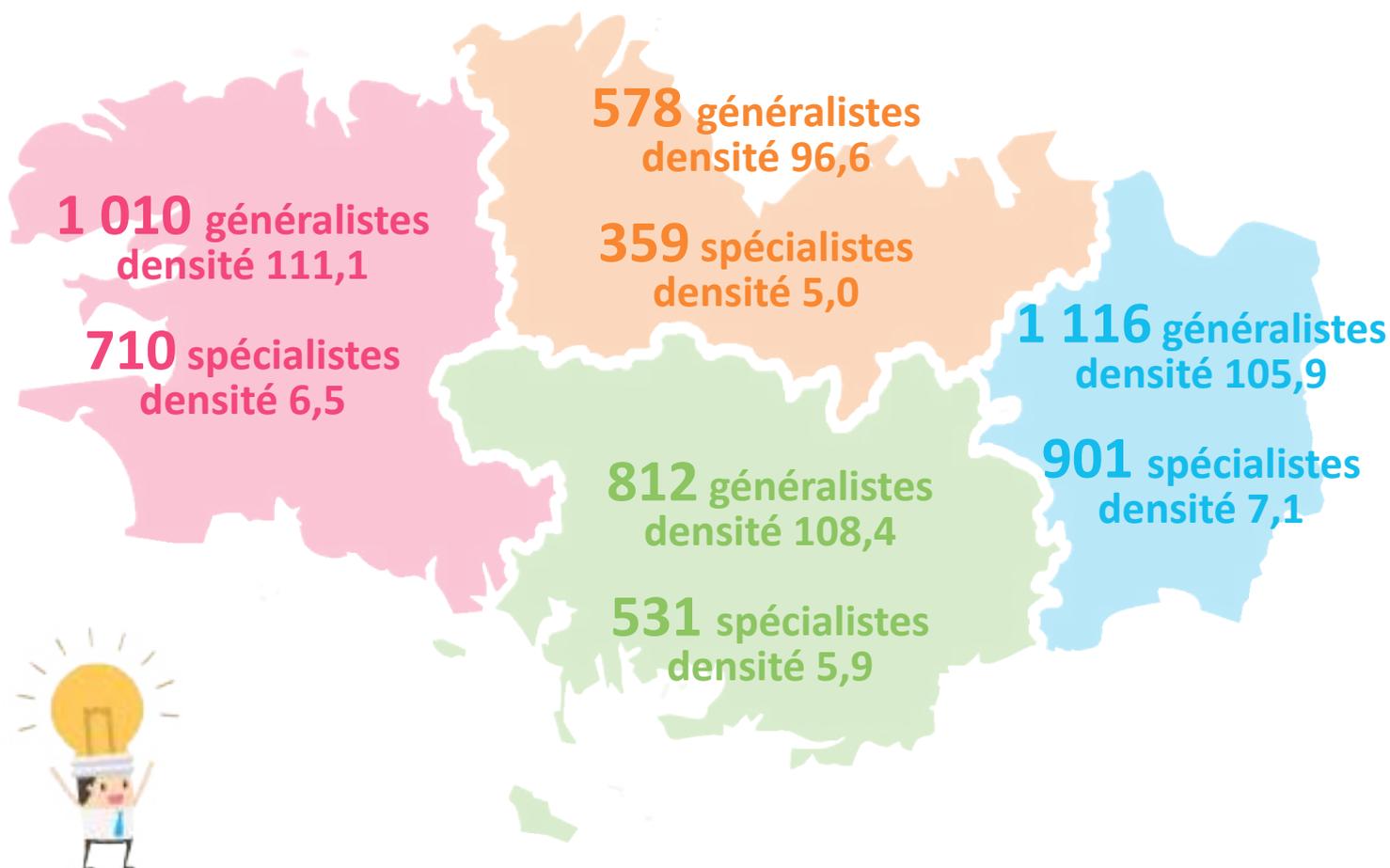
DEMOPS 2018 /INSEE

Décembre 2017 source Observatoire
des territoire ARS Bretagne



**Plus de 6000
médecins libéraux
en Bretagne !**

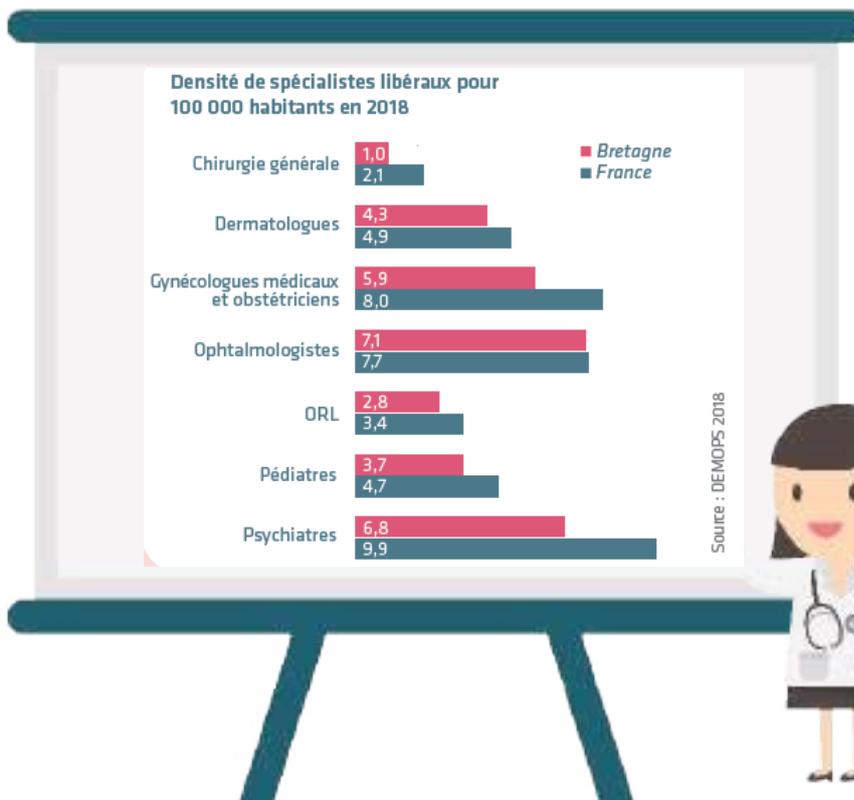
NOMBRE DE MÉDECINS ET DENSITÉ PAR DÉPARTEMENT



Densité pour 100 000 habitants

Pour les médecins spécialistes, densité moyenne des spécialités suivantes :

anesthésistes, cardiologues, chirurgiens, dermatologues, gynécologues, oncologues, ophtalmologues, ORL, pneumologues, psychiatres, radiologues



VOTRE UNION



NOS MISSIONS



L'URPS MLB représente les Médecins Libéraux bretons dans :

- Les instances régionales et locales : démocratie en santé, CODAMUPS, groupes de travail ARS...
- Le déploiement de projets : Dossier Médical Partagé, PAERPA, ETP...
- Les cellules de veille sanitaire concernant le médicament ou la vaccination...

L'URPS MLB soutient et accompagne les professionnels de santé dans :

- La structuration de l'offre de soins sur le territoire : PTA, CPTS, ESP...
- L'aide à l'installation et la santé des médecins
- Les projets innovants : télémédecine, systèmes d'information partagés...



L'URPS MLB s'investit dans l'évolution des pratiques professionnelles pour :



- L'accompagnement des thèses en médecine, la participation à des projets de recherche
- La formation des coordinateurs des équipes de soins primaires à l'EHESP
- L'engagement au sein de Groupes Qualité dans le but d'harmoniser et faire évoluer les pratiques professionnelles

L'URPS MLB valorise le développement de l'exercice coordonné par :

- L'appui à la formation de groupes d'exercice coordonné (GECO)
- Le développement de projets ville/hôpital
- Le travail de concert avec les autres URPS au sein du COPIL Inter-URPS





LA GOUVERNANCE

L'URPS MLB a été créée par la loi «Hôpital, Patients, Santé et Territoires», dite «HPST», du 21 juillet 2009. Elle succède à l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Bretagne (URMLB).

L'URPS MLB est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle représente l'ensemble des médecins libéraux bretons, exerçant en ville ou en établissement de soins et les accompagne au quotidien dans la mise en oeuvre de leurs projets.

Les membres de l'URPS MLB sont élus par des médecins libéraux en activité dans la région Bretagne, exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel.

Le financement de l'URPS MLB est basé sur une contribution obligatoire versée par les médecins libéraux bretons (URSSAF - CURPS).

L'ORGANISATION

Les 59 élus sont répartis en 3 collèges et en 6 commissions.

COLLÈGE 1

30 médecins généralistes

COLLÈGE 2

8 médecins anesthésistes/chirurgiens/obstétriciens

COLLÈGE 3

22 médecins spécialistes

COMMISSION SANTÉ

Rapporteur : Dr Eric HENRY

5 médecins généralistes et 4 médecins spécialistes

COMMISSION PERMANENCE DES SOINS

Rapporteur : Dr Daniel PENCOLE

14 médecins généralistes et 6 médecins spécialistes

COMMISSION SYSTEMES D'INFORMATION

Rapporteur : Dr Nikan MOHTADI

10 médecins généralistes et 13 médecins spécialistes

COMMISSION COMMUNICATION

Rapporteur : Dr Ivane AUDDO

13 médecins généralistes et 7 médecins spécialistes

COMMISSION EXERCICE LIBÉRAL

Rapporteur : Dr Bénédicte DELAMARE

18 médecins généralistes et 15 médecins spécialistes

COMMISSION DES THÈSES

Rapporteur : Dr Yann PRIGENT

4 médecins généralistes et 4 médecins spécialistes

NOS ÉLUS EN BRETAGNE

Pascal ANET - Médecin généraliste
Sylvain BELLO - Pédiatre
Jean-Paul BERTHET - Psychiatre
Bertrand BIBES - Médecin généraliste
Virginie BLONS - Médecin généraliste
Olivier BOYER - Anesthésiste
Nathalie CARLOTTI - Endocrinologue
Gérard CHAUVIN - Médecin généraliste
Nicole COCHELIN - Dermatologue
Christophe COUSIN - Gynécologue-obstétricien
Georges DE KORVIN - Médecin physique et de réadaptation - *Arrivée en 2018*
Bénédicte DELAMARE - Médecin généraliste
Frédéric DUBOIS - Chirurgien urologue
Cédric FABRE - Médecin généraliste
Loïc KERDILES - Anesthésiste
Thierry LABARTHE - Médecin généraliste
Hubert LE HETET - Anesthésiste
Hervé LE NEEL - Médecin généraliste
Virginie LE RAY - Médecin généraliste
Frédéric MAS - Médecin généraliste
Catherine NOEL - Médecin généraliste
Mireille PATOUX-PIBOUIN - Dermatologue
Daniel PENCOLE - Médecin généraliste
Perrine PICHON - Endocrinologue
Jérôme POIRIER - Radiologue
Hubert SEVIN - Médecin généraliste -
Départ en 2018

35



Ivane AUDDO - Médecin généraliste
Hélène BAUDRY - Médecin généraliste
Alain BERTHIER - Médecin généraliste
Gérard CASTILLON - Cardiologue
Chantal CAVIN - Médecin généraliste
Éric CHEVALLIER - Radiologue
Yves FROGER - Psychiatre
Éric HENRY - Médecin généraliste
Pascal LAMY - Médecin généraliste
Jean-François LE PODER - Cardiologue
Jean-Yves MAIRE - Anesthésiste
Pierre POIRIER - Chirurgien orthopédique
Frédéric POUJADE - Cardiologue
Uwe-Martin SCHNEIDER - Médecin généraliste
Sébastien THOS - Médecin généraliste

56

Philippe HUBERT - Pneumologue
Jean-Pierre LAGUENS - Médecin généraliste
Isabelle LECHAT - Gynécologue
Michel MAHÉ - Gastro-entérologue - *Départ en 2018*
Gilles MEHEUT - Médecin généraliste - *Départ en 2018*
Jean-Luc MILIN - Médecin généraliste
Nadia SIMON - Médecin généraliste
Éric VAN MELKEBEKE - Pédiatre
Brigitte VIÉ - Oncologue

22

Lucas BEURTON-COURAUD - Médecin généraliste
Natalie CREFF-AZZOLIN - Médecin généraliste
Benoît FEGER - ORL - *Départ en 2018*
Ali HASBINI - Oncologue, radiothérapeute
Nicole JOUAN-ABALLEA - Dermatologue
Jean-Yves LOHEAC - Médecin généraliste
Nikan MOHTADI - Médecin généraliste
Luc PRIGENT - Radiologue
Yann PRIGENT - Biologiste
Claude ZABBE - Pneumologue

29

LES MEMBRES DU BUREAU ET LES RAPPORTEURS DE COLLÈGES

Dr Nikan MOHTADI
MG - FMF
Président



Dr Jean-François Le PODER
Cardiologue - SML
Vice-Président



Dr Loïc KERDILES
Anesthésiste - Le Bloc
Vice-Président



Dr Nicole COCHELIN
Dermatologue - FMF
Secrétaire



Dr Thierry LABARTHE
MG - SML
Secrétaire adjoint



Dr Ivane AUDO
MG - FMF
Secrétaire adjointe



Dr Yann PRIGENT
Biologiste - FMF
Trésorier



Dr Lucas BEURTON-COURAUD
MG- MG France
Trésorier adjoint



Dr Cédric FABRE
Coordonateur Collège 1
MG - MG France



Dr Hélène BAUDRY
Coordonateur adjoint
Collège 1
MG - FMF



Dr Frédéric DUBOIS
Coordonateur Collège 2
Chirurgien urologue
Le Bloc



Dr Yves FROGER
Coordonateur Collège 3
Psychiatre - CSMF



Dr Eric VAN MELKEBEKE
Coordonateur adjoint Collège 3
Pédiatre - SML



L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Olivia BRIANTAIS
Directrice



Anaïs CLERC
Chargée de missions



Véronique DELAHAYE
Secrétaire



Romain GAILLARD
Chargé de missions



Chrystelle MARET
Secrétaire comptable et assistante groupes qualité



ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2018, l'URPS MLB a accueilli deux stagiaires :

Laurianne DISCHLI et **Hadrien LEVENES** étudiants en Master 2 Pilotage des Politiques et Actions en Santé Publique à l'EHESP

LA VIE DE L'UNION : LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2018



Le 19 avril à Rennes



Le 20 septembre à Plérin



Le 29 novembre à Rennes



REMPLAFRANCE



Mise à disposition d'une plateforme de mise en relation facilitant la continuité des soins

SANTÉ DES MÉDECINS

Publication du rapport sur la prévoyance des médecins

E-SANTÉ

Lancement du Challenge Mobilité avec 6 équipes expérimentatrices



EXERCICE COORDONNÉ

Rédaction et publication de *L'essentiel de la CPTS*



PERSONNES ÂGÉES FRAGILES

Évaluation de l'expérimentation et poursuite du projet



2018,

VACCINATION

5 soirées organisées en Bretagne réunissant 300 professionnels de santé libéraux



FORMATION

3 questionnaires de thèse diffusés et une bourse de thèse attribuée



PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES

Publication du nouveau cahier des charges pour l'organisation de la permanence des soins en Bretagne

une année marquante

PARCOURS DE SOINS



Projet Personnes Âgées et Fragilités (PAF)

«Prévenir et retarder la perte d'autonomie chez la personne âgée, le plus précocement possible et dès le domicile», c'est l'objectif de l'expérimentation PAF. Ce projet porté par l'URPS MLB, en collaboration avec l'interURPS de Bretagne est mené avec le soutien financier de l'ARS Bretagne. Il s'inscrit à la fois dans une logique d'amélioration du parcours patient et de prévention secondaire. L'année 2018 a été consacrée à l'analyse et à l'évaluation de la 1^{re} phase du projet, lancée depuis 2016 sur trois territoires.

Le projet PAF a été évalué au cours du 1^{er} semestre 2018 avec l'appui d'Hadrien LEVENES, stagiaire à l'URPS MLB et M. Guillaume FERNANDES, sociologue et enseignant-chercheur à l'Université de Bretagne Occidentale.

L'évaluation a permis de constater **5 enjeux** :

- L'intérêt des soirées de sensibilisation pour les professionnels.
Il en ressort le besoin d'avoir une vision plus globale de la fragilité et une meilleure connaissance des ressources à disposition.
- Une assimilation par les professionnels du concept de fragilité dans leur pratique
- Une orientation adéquate à chaque situation particulière qui consiste à concilier repérage en cabinet et évaluation en établissement gériatrique.
- L'adhésion du patient passe par une bonne communication.
- Un bon dialogue interprofessionnel est un élément facilitant.

Lors de cette 1^{re} phase, l'accent est mis également sur la co-construction entre professionnels libéraux et gériatres, au sein de groupes de travail consacrés aux méthodes de repérage et à la prise en charge des patients.



LE CHIFFRE

105

professionnels de santé formés à la fragilité lors de 5 soirées

À la faveur de l'évaluation de ce projet, les partenaires ont relevé un ensemble de leviers de réussite pour mener à bien ce type de repérage en ambulatoire :

- *Mieux se connaître pour favoriser l'interprofessionnalité*
- *S'appuyer sur les dynamiques d'exercice pluriprofessionnel existantes*
- *Adapter les outils aux besoins du territoire et à leurs expériences*
- *Poursuivre l'information et la sensibilisation sur la notion de fragilité des équipes de soins*
- *Faire le lien avec les acteurs du territoire : filière gériatrique, PTA, MAIA, CPTS*



Renforcer et soutenir le parcours de la personne âgée fragile

Fortes de ces constats, les URPS et l'ARS ont souhaité renforcer et soutenir le parcours de la personne âgée fragile en soins primaires, en poursuivant l'expérimentation auprès des équipes de soins (professionnels de santé organisés en Equipes de Soins Primaires ou Maisons de Santé Pluriprofessionnelles).

L'enjeu est d'améliorer le repérage précoce des patients âgés fragiles de plus de 70 ans, autonomes et au domicile, au sein d'une équipe de soins (ESP, MSP), en permettant aux équipes de disposer de moyens adaptés et d'un soutien pour réaliser ces évaluations et ce repérage. Elles pourront ainsi mettre en œuvre des interventions ciblées ou un programme de prévention, si nécessaire.



Un appel à candidatures sera lancé en janvier 2019, afin de retenir des équipes de soins volontaires (ESP, MSP) qui pourront candidater au projet et disposer d'un soutien financier et d'un accompagnement méthodologique pour développer et/ou renforcer le repérage précoce de la fragilité chez leur patientèle âgée.

ORGANISATION TERRITORIALE



Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive - BPCO

L'URPS porte et soutient plusieurs projets bretons pour renforcer les parcours de prise en charge des patients atteints de BPCO.

RESPIBREIZH - Pays d'Auray

Le projet Respireizh s'est poursuivi en 2018. Il est porté par l'URPS MLB, représentée par le Dr Éric HENRY, médecin généraliste et élu URPS MLB.

Respireizh a permis aux patients porteurs de BPCO de bénéficier d'un programme de réhabilitation respiratoire, associant éducation thérapeutique et réentraînement à l'effort, à proximité de leur domicile.

L'objectif poursuivi est de **diminuer la mortalité évitable par un dépistage, un diagnostic précoce et une prise en charge adaptée.**

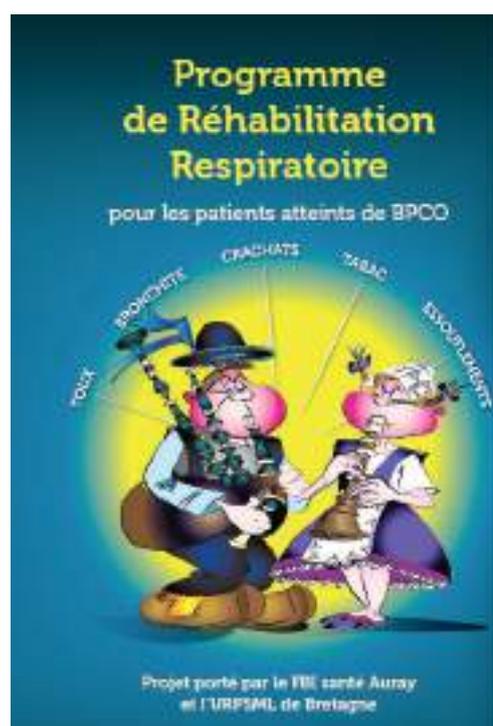
En 2018, le programme compte **82** patients inclus.

L'expérimentation arrivant bientôt à son terme, l'URPS MLB a proposé à une étudiante en médecine générale de l'Université de Rennes de réaliser sa thèse sur l'évaluation du programme. Ce travail a débuté fin 2018 et se poursuivra en 2019.



LE CHIFFRE

Le projet est mis en oeuvre par une équipe pluriprofessionnelle de **12** professionnels de santé libéraux.



PROJET UNANIME - Finistère Nord

L'URPS MLB maintient son engagement dans le projet UNANIME par l'investissement du Dr Claude ZABBE, pneumologue et élu URPS MLB. Ce projet de recherche est expérimenté dans le Finistère Nord depuis juin 2017 et porté par le CHRU de Brest et les URPS bretonnes avec le soutien de l'Institut Archipel.

Son objectif est de mettre en place un repérage organisé, effectué par chacun des professionnels de santé (dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins généralistes et pharmaciens), afin d'optimiser le parcours de soins du patient.

Une thèse a été réalisée en 2018 par un interne de pneumologie de Brest. Suite à cette évaluation, le groupe de travail a décidé de poursuivre l'étude, UNANIME2, en répondant à un appel à projet « article 51 » portant sur les projets d'expérimentation d'innovation en santé.



Projet de repérage ciblé et parcours de soins du patient BPCO sur le Territoire de Santé 1 (TS1) Finistère

40 professionnels ayant reçu une formation DPC avec mise à disposition du matériel « BPCO 6 »
 Durée d'inclusion 12 mois
 Orientation des patients dépistés vers leurs médecins généralistes
 Homogénéisation thérapeutique et adaptation du parcours de soins dans un deuxième temps (résultats des pneumologues)
 Spirométrie selon recommandations ARS/ERC
 Confirmation diagnostique de BPCO par spirométrie

Projet de recherche « UNANIME »
 Acronyme de Une approche synergique
 - Dentistes - Pharmaciens - Kinésithérapeutes - Infirmiers - Médecins

Objectif principal
 Evaluer l'efficacité d'une démarche de repérage ciblé des patients à haut risque de BPCO en soins primaires (plus de 40 ans, tabagisme supérieur à 10 paquets/année) incluant un questionnaire, une évaluation de la dépendance tabagique, une estimation du rapport VEMS/VCM et de l'âge pulmonaire par un mini-spiromètre.

Participants
 40 participants composés de 8 dentistes, 8 pharmaciens, 8 kinésithérapeutes, 8 infirmiers et 8 médecins généralistes. Chacun des 40 praticiens effectue cette démarche auprès de 12 patients pour atteindre un effectif total de 480 patients.

Rôle des différents praticiens

- Pour les infirmiers(ères) et Masseurs Kinésithérapeutes**
 Identification des facteurs de risque et des critères d'inclusion
 Dépistage actif par mini spiromètre BPCO 6
- Pour les Chirurgiens-dentistes**
 mise en évidence de pathologies bucco-dentaires compatibles avec les effets secondaires du tabagisme (mauvais état dentaire, mauvais état gingival, infections fréquentes...)
 Dépistage actif par mini spiromètre BPCO 6
- Pour les pharmaciens et les médecins généralistes**
 repérage de probables exacerbations de BPCO dans l'année qui précède en recherchant :
 - un épisode ou plus de « bronchite, angine, sinusite » ;
 - ou un épisode ou plus de prise d'antibiotiques à visée ORL ou bronchique, et/ou un épisode ou plus de prise de corticoïde à visée ORL ou bronchique.
 Dépistage actif par mini spiromètre BPCO 6



PROJET DISCO - Rennes



L'URPS MLB soutient, à hauteur de 30 000 euros, le projet d'étude DISCO, dépistage en soins primaires de la BPCO. Ce projet est porté par le département de médecine générale de l'Université de Rennes, l'INSERM et le CHRU de Brest. Le Dr Cédric FABRE, médecin généraliste et élu URPS MLB a participé au comité de pilotage du projet.

Ce projet a pour objectif d'évaluer, dans le contexte des soins primaires, une modalité de détection précoce de la BPCO. Celle-ci doit être compatible avec l'exercice des médecins généralistes et dans l'intérêt d'une coordination du parcours des patients identifiés « à risque de BPCO » dans leurs territoires.

Le projet a été initié en 2018 avec l'inclusion de médecins généralistes dans l'étude. Les premiers résultats seront publiés fin 2019.

PARCOURS DE SOINS



LES PLATEFORMES TERRITORIALES D'APPUI (PTA)

Appui aux professionnels de santé, Appui aux parcours, Cap Santé... Autant de dénominations que peuvent porter les Plateformes Territoriales d'Appui aux professionnels de santé, instituées par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé (2016).

Les PTA ont pour objectif d'apporter un **soutien aux professionnels de santé, en collaboration avec les professionnels des secteurs social et médico-social dans la prise en charge de cas complexes**. Il peut s'agir par exemple de patients polyopathologiques, de patients ayant besoin d'un accompagnement social, de patients en situation de handicap, etc. L'objectif est de limiter les hospitalisations inutiles ou évitables et les ruptures de parcours.

Elles visent à apporter une information et un soutien aux professionnels de santé, à améliorer la coordination des professionnels de santé sur les territoires et à leur fournir de nouveaux outils pour la prise en charge des cas complexes.

Les professionnels du secteur sanitaire, social ou médico-social, peuvent solliciter la PTA. L'accord du médecin traitant du patient est systématiquement requis.

L'année 2018 a été marquée par le déploiement de plusieurs PTA sur le territoire breton.



LE CHIFFRE

10 PTA

sont recensées en
Bretagne d'après
l'ARS





Appui Santé Nord Finistère



Cap Santé Ouest Armor

Appui aux professionnels de santé
(Vannes, Muzillac, Ploërmel)



Appui Santé en Cornouaille

Cap Santé Armor Est



Appui Santé du pays de Fougères



Appui Santé Pays de Rennes



Appui Santé Rance Émeraude

Cap Autonomie Santé (Lorient
- Quimperlé)

Appui Santé Brocéliande

Le centre Bretagne est en cours de formalisation d'un projet. Actuellement, aucune démarche n'est menée sur le Pays de Vitré et les Pays de Redon et des Vallons de Vilaine.

L'URPS MLB EN ACTION

Nous travaillons avec les PTA sur de nombreux projets tels que les systèmes d'informations (Gwalenn, E-parcours et Gériavie), la mise en place de parcours spécifiques (Projet UNANIME, BPCO, Personnes Âgées Fragiles, etc.).

Nous échangeons également sur les modalités de communication et d'information auprès de la profession, notamment par l'intermédiaire des représentants URPS MLB au sein des PTA.

A l'avenir, les dispositifs d'appui seront également des interlocuteurs des CPTS. Ainsi, l'URPS MLB fait le lien entre les projets de CPTS et les PTA des territoires concernés.

Il faut saluer l'investissement de nombreux élus de l'URPS MLB dans la gouvernance des PTA.



Le COPIL interURPS prévoit une présentation des PTA de la région lors de la prochaine journée interURPS.

ORGANISATION TERRITORIALE



LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS)

L'année 2018 a été marquée par l'implication de l'URPS MLB dans un travail d'information et de pédagogie envers les médecins à propos des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Quel est le concept ? Qui la compose ? Quels sont les objectifs ? Comment construire le projet ? Comment animer la CPTS et communiquer ?

Pour répondre à ces questions, l'URPS MLB a rédigé avec les autres URPS et l'ARS de Bretagne un guide pratique sur le sujet : **L'essentiel de la CPTS**. L'ensemble des fédérations hospitalières privées et publiques ainsi que les acteurs du médico-social ont été informés des dynamiques existantes dans la région.

Ces travaux ont permis de définir avec l'ARS Bretagne, la politique d'accompagnement régionale. L'URPS MLB a fait part des besoins et enjeux de la profession médicale, tout comme les autres URPS pour leur profession, dans un souci de pluriprofessionnalité. L'enjeu était de mener à bien la formalisation des CPTS et de soutenir les initiateurs de projet (temps consacré à l'initiation des projets, besoin d'accompagnement, de coordination, indemnisation, etc.).

Les discussions ont abouti au soutien financier de l'ARS à l'ingénierie de projets, à hauteur de 50 000€ selon la taille du territoire et l'ambition du projet.



En novembre 2018, une conférence de presse réunissant l'ensemble des URPS de Bretagne et l'ARS a eu lieu pour présenter ces nouvelles organisations, mettant en exergue la spécificité bretonne entraînant la publication de trois articles de presse.

*« Créées par les professionnels et pour les professionnels, les CPTS ne seront un succès qu'adaptées aux territoires et à leurs acteurs »
Dr MOHTADI.*

La création des CPTS se fera sur la base du volontariat. L'initiative est laissée, en priorité, aux professionnels de santé libéraux. Il n'y a pas de territoire imposé.

FOCUS 2019

Une commission régionale des CPTS sera mise en place en 2019 pour rencontrer les porteurs de CPTS et analyser les pré-projets en vue de les accompagner. Elle réunira l'ensemble des acteurs de la CPTS : URPS, Fédérations des établissements de santé (Public, Privé, Privé non lucratifs), Fédérations des Etablissements et services médico-sociaux, Représentants des Usagers, ainsi que les représentants de l'Assurance Maladie et de l'ARS.

L'URPS MLB S'ENGAGE

L'URPS MLB a mis en place un COPIL CPTS en décembre 2018. Son objectif est de définir et clarifier la politique de l'URPS MLB et de mettre à disposition des autres élus des éléments de compréhension sur le sujet. Il est composé des Drs Ivane AUDO, Nicole COCHELIN, Loïc KERDILES, Thierry LABARTHE, Hubert LE HETET, Jean-François LE PODER et Nikan MOHTADI.

SUR LE TERRAIN

L'URPS MLB et l'association GECO Lib' sont aux côtés des professionnels de santé pour les accompagner dans la formalisation de leur projet. Après la phase de fédération des acteurs et de clarification des principaux objectifs poursuivis, un accompagnement se fait sur le terrain pour faciliter l'émergence des projets. Il se compose de pairs professionnels issus des URPS et de GECO Lib' en lien avec l'ARS. Par la suite, l'ingénierie de projet (indemnisation du temps de coordination et indemnisation des professionnels de santé libéraux), peut être financée par l'ARS Bretagne, suite à une présentation en Commission régionale CPTS.



En 2018, l'URPS MLB et GECO Lib' ont accompagné et soutenu plusieurs projets de CPTS, dont les projets de Quimper, Auray, Presqu'île en Mer et Lorient.

Les équipes de l'URPS MLB ont ainsi été mobilisées auprès de la **CPTS du Pays de Quimper** lors d'une **soirée d'informations et d'échanges** à laquelle ont participé plus de 60 professionnels, dans la **structuration juridique** de l'association et la **construction du projet de santé**.

Elles ont accompagné les porteurs de projets du **Pays d'Auray** dans la **méthodologie de construction** de leur CPTS et la **fédération des acteurs**.

Depuis 2016, les projets de santé de la CPTS de **Lorient** (RAAC, SAOS) sont accompagnés par un facilitateur médecin et un chargé de mission de l'URPS MLB, également en vue de la **formalisation d'une CPTS**.

L'année 2019 sera marquée par les discussions nationales notamment liées au financement des CPTS avec l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). L'accompagnement des CPTS sera également renforcé via



LES ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES

L'URPS MLB soutient le développement des **Equipes de Soins Primaires (ESP)**. C'est un mode d'exercice coordonné souple composé d'au moins un médecin généraliste avec d'autres professionnels de santé autour d'un projet de santé, comprenant une ou plusieurs thématiques. L'URPS MLB et GECO Lib' accompagnent et informent les professionnels de santé qui le souhaitent sur les modalités de formalisation de cette démarche. Ce mode d'organisation fait partie d'autres organisations telles que : la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle adhérente à l'ACI ou la CPTS.

L'URPS MLB a défendu, aux côtés des autres URPS, la **nécessité de soutenir financièrement les professionnels de santé** qui souhaitent s'engager dans un projet d'ESP. Ainsi, ils pourront être indemnisés par l'ARS pour le temps de travail consacré à l'élaboration du projet si la demande est validée.

La formalisation en ESP est un **enjeu de visibilité** pour reconnaître le travail des équipes de soins.

L'exercice coordonné est également un **facteur d'attractivité** pour les professionnels de santé.

GROUPES D'EXERCICE COORDONNÉ



Les pratiques professionnelles évoluent. Qu'ils exercent seuls ou en groupe, qu'ils soient médicaux ou paramédicaux, les professionnels de santé libéraux sont de plus en plus amenés à se coordonner avec d'autres acteurs pour la prise en charge d'un patient. Ainsi se développent, sur des thématiques de santé particulières ou sur des organisations professionnelles, des groupes de professionnels de santé qui s'associent pour former un exercice coordonné : les GECO.

L'URPS MLB s'investit depuis plus de 10 ans dans le développement de l'exercice coordonné en participant d'une part à la construction et la mise en oeuvre de la politique régionale et d'autre part par une forte mobilisation dans l'association GECO Lib'.

Les GECO se définissent par l'existence de **liens entre professionnels de santé, d'au moins deux professions différentes**, dans le cadre d'un exercice coordonné.

Ces liens peuvent **se formaliser sous différentes formes** (structure juridique, convention de partenariat, protocole de soins ou de coordination, partage d'informations, existence de rencontres régulières...) et **différentes structurations** (à travers des projets de santé dans des pôles ou maisons de santé, des thématiques spécifiques autour d'un parcours ou encore pour l'aide à la mutualisation de l'organisation professionnelle).

PARTICIPATION AUX INSTANCES RÉGIONALES

La **CARPEC** - *Commission d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné* pilotée par l'ARS - échange sur les projets de pôles et maisons de santé, se prononce sur les demandes d'accompagnement, suit et examine les projets de santé déposés par les associations de professionnels. Elle sélectionne les projets retenus pour un accompagnement. **En 2018, l'URPS MLB a participé à 5 CARPEC.**

Le **Comité de sélection des MSP**, piloté par le préfet, oriente les financements préfectoraux, destinés aux financements de l'immobilier et/ou du système d'information, vers les maisons et pôles de santé pluridisciplinaires. Ceux-ci doivent répondre à des critères partagés, tant sur les zones d'implantation que sur l'existence d'un projet de santé validé par l'ARS. **L'URPS MLB a participé à 3 réunions de ce comité.**

ÉVÈNEMENT 2018



Mise en place d'une commission régionale des CPTS pour valider les projets de CPTS rédigés par les professionnels de santé. L'URPS MLB siègera à cette nouvelle instance.





GECO Lib' Bretagne a été créée en 2014 à l'initiative de l'URPS MLB, soutenue par le COPIL Inter-URPS (URPS Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Chirurgiens-dentistes, Pédiatres-podologues et Pharmaciens).

GECO Lib' (Groupe d'Exercice COordonné LIBéraux) est une association par et pour les professionnels de santé désireux de s'associer dans un exercice coordonné et de développer de nouvelles prises en charge pour les patients.

Son objectif est de permettre aux professionnels de santé de définir et de mettre en place des projets de santé partagés grâce aux facilitations qu'elle met en œuvre. Les **facilitateurs ont pour mission d'accompagner et de fédérer les différents acteurs autour d'un projet de santé commun**. Ils interviennent sur la médiation, la méthodologie de projet et transmettent aussi leur retour d'expérience aux équipes accompagnées.

ÉVÈNEMENTS 2018

- Participation aux **Universités d'été** à Bordeaux de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) à travers l'animation d'un atelier par les Drs Thierry LABARTHE et Hubert LE HETET afin de présenter l'association, les compétences qu'elle sollicite et sa philosophie générale.
- **Rencontres de GECO** le 9 octobre 2018 à Vannes. La parole a été laissée aux acteurs avec des retours d'expérience des facilitateurs sur leur accompagnement, la présentation de la charte des facilitations, de projets accompagnés et un travail de réflexion sur la construction d'une identité collective au service des projets d'exercice coordonné



Engagement de l'Union

Sur **26** facilitateurs, **8** sont médecins élus de l'URPS MLB.

L'IDENTITÉ DE GECO LIB'

En 2018, GECO Lib' a construit sa culture d'association avec la rédaction d'un **Verbatim** et d'une **charte de la facilitation**.

Basés sur les valeurs de GECO Lib' : l'intelligence collective, l'innovation et l'audace, ces documents sont un moyen pour les facilitateurs de **s'imprégner pleinement des missions de GECO Lib'** et pour les partenaires d'**avoir une visibilité sur le déroulement de l'accompagnement**.

EN VENTE SUR LE SITE



LES OUTILS DE GECO LIB'

- **LE GUIDE DE L'EXERCICE COORDONNÉ** fournit les outils pratiques pour faciliter la mise en place de leur projet.
- **LE GUIDE DE PROGRESSION** permet de faire le point sur les organisations et de fixer les objectifs à atteindre.

Pour plus d'informations : www.gecolib.fr

La création sur le territoire de nouvelles organisations type CPTS entraîne une montée en charge des accompagnements. GECO Lib' s'en donne les moyens et prévoit le recrutement d'un 2^e chargé de mission.



E-SANTÉ



En 2018, l'URPS MLB a poursuivi le développement de ses projets E-santé, convaincue que l'intégration des nouvelles technologies dans la pratique médicale répondra aux enjeux du système de santé : inégalités territoriales d'accès aux soins, vieillissement de la population, évolution de la démographie médicale. De plus, cette année a marqué un tournant dans le déploiement des projets E-santé tant au niveau des évolutions de la télémédecine que sur les projets portés par l'URPS MLB dans le cadre de l'inter-URPS.

LE CHALLENGE MOBILITÉ

Depuis la fin de l'année 2016, l'URPS MLB, accompagnée par l'ensemble des URPS bretonnes, travaille sur le développement des outils en mobilité pour les professionnels de santé libéraux et sur le recensement de leurs besoins à ce sujet.

Le projet «Challenge Mobilité» est le fruit de ces travaux. Son objectif est de **répondre aux besoins de fluidification et de rapidité des échanges, de sécurisation et de traçabilité des communications entre les professionnels de santé de proximité**. Fournir des outils en mobilité sécurisés répondant à leurs attentes en est la finalité.

L'idée est de «mettre en concurrence» des applications aux fonctionnalités plus ou moins similaires afin d'en dégager les essentielles pour la pratique quotidienne des professionnels de santé et de voir comment celles-ci s'intègrent à leur pratique. Les équipes de soins primaires volontaires ont donc testé des applications différentes en fonction de leur département. L'attribution de l'application a été réalisée en fonction des besoins exprimés lors d'une première réunion avec les équipes.



L'attribution des solutions mobiles aux équipes s'est donc faite au regard des éléments et besoins qui sont ressortis de ces rencontres et également de la localisation des équipes.

Dès le mois de juin 2017, les équipes ont pu débiter l'expérimentation. Une première évaluation du projet est prévue pour janvier 2019 après les six premiers mois d'usages.



Le programme E-parcours dans le prolongement des Territoires de Soins Numériques porté en Bretagne par 3 PTA a fait ressortir la mobilité comme un enjeu majeur pour fluidifier la communication entre les dispositifs de coordination et les professionnels de santé libéraux. Un groupe de travail s'est réuni en novembre 2018 pour travailler sur cette thématique. Les URPS en font parties, avec les porteurs de projets PTA.



TÉLÉMÉDECINE

Un nouveau cadre de rémunération des actes de télémédecine a été défini en 2018. L'avenant 6 de la Convention Médicale inscrit le passage de la télémédecine dans le droit commun (signé par le syndicat en juin 2018).

Septembre 18 : ouverture de la téléconsultation à l'ensemble des patients

PERSPECTIVES

10 Février 2019 : ouverture de la téléexpertise sur un périmètre restreint :

- Affections de longue durée
- Maladies rares
- Résidents en zones sous denses
- Résidents EHPAD
- Détenus

2020 : Objectif d'ouvrir la téléexpertise à tous les patients.

Ces évolutions facilitent le déploiement de l'activité de télémédecine et la réflexion sur les outils régionaux.

L'URPS MLB est investie dans 3 projets de télémédecine depuis 2014.

- Télé-expertise en plaies chroniques et dermatologie en partenariat avec le Centre Hospitalier Centre Bretagne (Noyal-Pontivy)
- Télé-expertise en dermatologie en partenariat avec le Centre Hospitalier de Cornouaille (Quimper) – Dr Nikan MOHTADI
- Télé-expertise en dermatologie et gériatrie avec le CHRU de Brest – Dr Nicole JOUAN-ABBALEA

Les objectifs de ces 3 projets sont de **structurer l'organisation de l'offre en télémédecine sur les territoires**, d'organiser le lien 1^{er}/2nd recours entre la ville et l'hôpital pour ce type de demande et de fournir aux professionnels de santé des outils adaptés à leur besoin (exemple : la possibilité de faire des demandes d'avis en télé-expertise avec le téléphone mobile du professionnel).

Ces 3 projets évoluent et se lanceront en 2019.

Un appui technique sera également mis en œuvre pour les projets de téléradiologie en cours de structuration.



Des soirées d'informations sur ce nouveau cadre seront organisées par la CPAM et l'ARS sur les 4 territoires bretons. 4 élus de l'URPS MLB interviendront pour partager leur expérience.

FOCUS : MÉMENTO DES OUTILS NUMÉRIQUES EN BRETAGNE

Le 22 mars 2018, la journée Inter-URPS était dédiée au numérique en santé « *Numérique et santé : libérons les échanges !* ».

À cette occasion et pour fournir un outil pratique aux professionnels de santé élus des URPS bretonnes, un Mémento a été réalisé reprenant les outils existants aujourd'hui en Bretagne et présentant de nouveaux outils plus orientés vers la mobilité.

Ce guide est disponible sur notre site Internet.



SANTÉ PUBLIQUE



VACCINATION

La politique vaccinale a évolué depuis deux ans avec un engagement national fort sur l'amélioration de la couverture vaccinale de la population pour limiter l'impact de certaines maladies. Plusieurs actions sont menées : évolution du calendrier vaccinal (11 vaccins obligatoires), information des professionnels et des patients et l'antibiorésistance comme enjeu de santé publique.

Fort de ses multiples engagements, l'URPS MLB s'investit dans ces politiques de santé publique nationales et régionales, en poursuivant la sensibilisation des professionnels de santé sur ces évolutions et marquant l'importance de la vaccination chez les soignants.



LA VACCINATION : NOTRE PROTECTION

À travers des soirées : « **la vaccination : notre protection** », les URPS Médecins, Infirmiers, Pharmaciens et nos partenaires institutionnels SANOFI et Groupe Pasteur Mutualité ont souhaité sensibiliser sur cet enjeu de santé publique. La thématique vaccinale est l'occasion également de mettre l'accent sur les nouvelles recommandations à travers des regards croisés d'experts et sur la question de la vaccination chez les soignants. L'Hôpital Privé des Côtes d'Armor et l'Assurance Maladie ont également été partenaires dans cette démarche.

7 experts des différents centres hospitaliers bretons, infectiologues et microbiologistes se sont mobilisés, à la fois dans la construction du diaporama et dans l'animation des soirées.

Les soirées étaient ouvertes aux professions de santé libérales (Médecins, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Chirur-

giens-dentistes, Sages-Femmes et Orthophonistes), ainsi qu'aux internes et préparateurs en pharmacie. Un carnet avec les informations essentielles à retenir, et les contacts locaux a été remis lors des soirées.

Le succès de cette 2^e saison a révélé un mot clé : « l'interprofessionnalité », qui est un gage de satisfaction de la part des participants permettant de nombreux « échanges ». La qualité des intervenants, à l'appui d'éléments scientifiques, a également été très appréciée des participants.





Interview par France Bleu des Dr Éric VAN MELKEBEKE (à gauche) et Thierry LABARTHE (au centre), élus URPS MLB.

FORUM SANTE PUBLIQUE

L'URPS MLB a participé à la 12^e édition du forum santé publique, organisée par SANOFI sur le thème « Transition en Santé » avec la participation du Dr Thierry LABARTHE, sur le bon usage du médicament et du lien Médecin/Pharmacien.

JOURNÉE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

Le 4 décembre 2018 a eu lieu la 1^{re} journée Santé Publique France à Rennes, à propos des signalements et de la prévention vaccinale. Le Dr Éric VAN MELKEBEKE est intervenu dans une table ronde pour évoquer la place et le rôle du médecin libéral dans le signalement des maladies et leur suivi.

PROPIAS ET COMITÉ RÉGIONAL VACCINATION

Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) a déterminé la prévention des infections associées aux soins comme pivot de la stratégie nationale d'aujourd'hui et de demain. L'URPS MLB a participé à ces travaux nationaux, dans le cadre du groupe de travail Ville.



La collaboration avec les URPS Infirmiers, Pharmaciens et les partenaires institutionnels se poursuivra afin d'informer les professionnels sur l'importance de la vaccination.

ANTIBIORÉSISTANCE

Le 15 novembre 2018, la Journée régionale « Antibiotiques en danger » a eu lieu à Rennes, en co-organisation entre l'OMEDIT Bretagne, les CHU de Rennes et Brest, le CPIAS Bretagne, l'Ordre des vétérinaires et l'URPS MLB. Cette journée annuelle a permis de faire le point sur les nouvelles recommandations et bons usages, mais également les consommations et bonnes pratiques à venir.

Le Dr Thierry LABARTHE est intervenu pour présenter l'exemple des Groupes Qualités dans l'amélioration des bonnes pratiques en antibiothérapies par les médecins généralistes.



* Référence : *La Revue du praticien médecine générale*, Tome 32, N° 1009, Novembre 2018

DÉMARCHE QUALITÉ

Q



Les Groupes Qualité sont la réunion d'une dizaine de médecins généralistes d'un même territoire, qui se rencontrent une fois par mois, accompagnés par un animateur, pour échanger sur leur pratique professionnelle autour de thèmes définis regionalement, ou au sein du groupe.

APIMED

En Bretagne, c'est l'association APIMED qui représente les groupes qualité pour l'amélioration des pratiques et l'information médicale.

Au cours de l'année 2018, nous avons pu mettre en œuvre deux projets en y associant les animateurs.

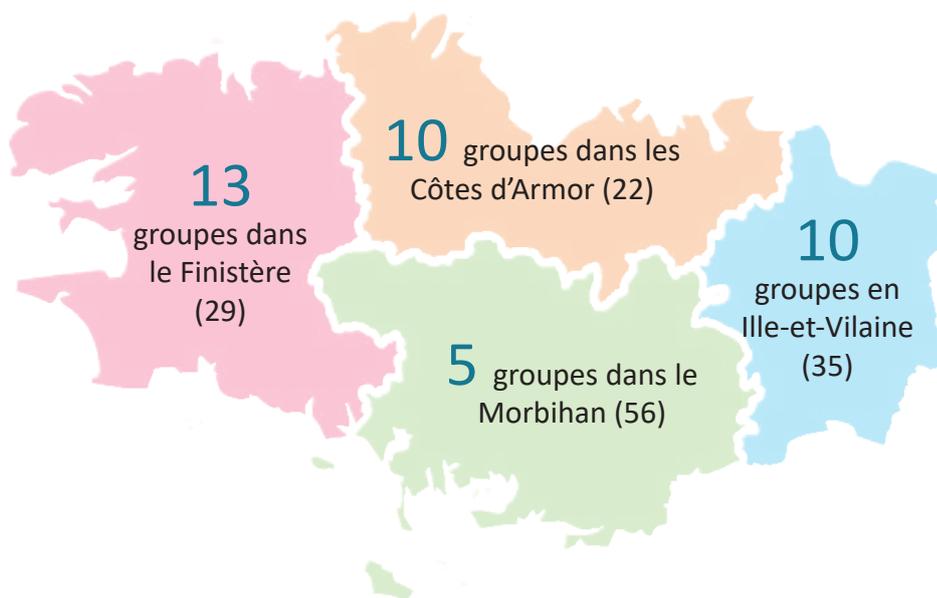
- Développement des bases d'un système d'information permettant une meilleure circulation de l'information, et par conséquent un gain d'efficacité dans le traitement de celle-ci.
- Travail sur la mise en place de nouveaux indicateurs issus des demandes des participants et s'orientant vers des problématiques différentes de celles traitées habituellement : santé publique, parcours de soins, pertinence des examens complémentaires.

LES GROUPES QUALITÉ EN 2018

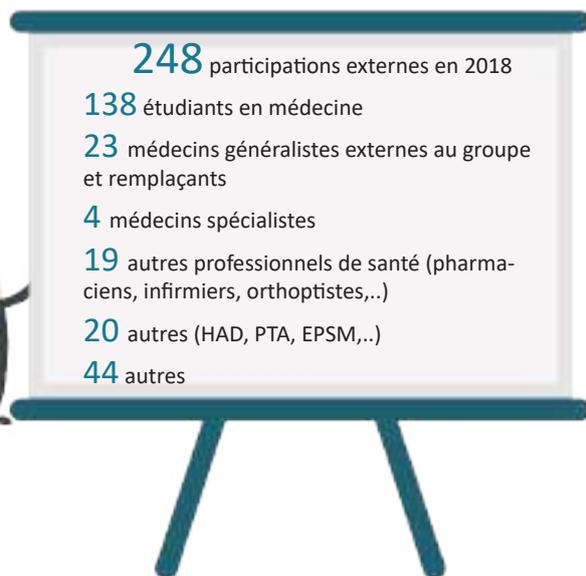


353 participants

38 groupes



Les groupes qualité sont également ouverts vers l'extérieur avec la participation d'autres acteurs du soin. **248** participants tiers ont participé en 2018.

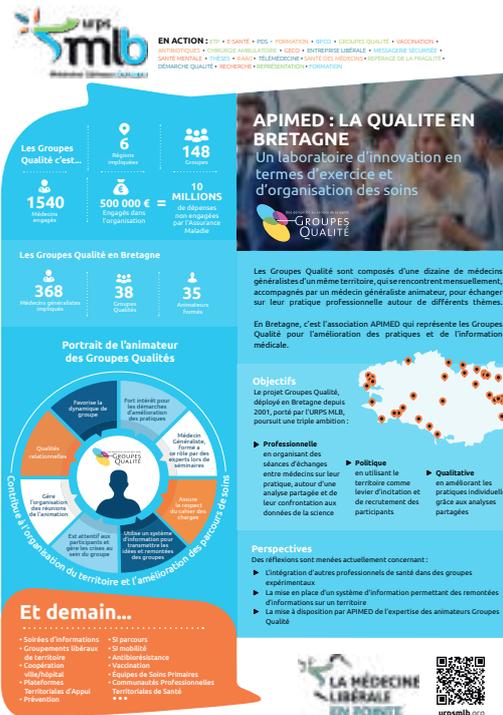


THEMES TRAITES

Les six thèmes communs et traités dans les groupes qualité sont choisis dans une liste lors d'un séminaire de formation des animateurs. Cette liste est rédigée à l'aide de propositions de thèmes par les participants des groupes, par l'ARS et par l'Assurance Maladie. Les thèmes 2018-2019 ont été choisis, lors du séminaire de formation du 15 février 2018, par un vote des animateurs.

Les **six thèmes** traités sont :

- Les bilans biologiques de dépistage, de prévention à la demande des patients. Quels contenus ?
- La souffrance du soignant et la prévention du suicide
- L'exercice médical en groupe : les enjeux, les pièges à éviter
- Le renouvellement des traitements psychiatriques lourds sans suivi spécialisé
- Dépistage et prise en charge des troubles de la marche, de la statique et de la croissance de l'enfant et de l'adolescent
- Troubles du sommeil de la personne âgée



Trois thèmes complémentaires ont été proposés lors de la réunion du COPIL Groupes Qualité, le 16 novembre 2017 :

- La qualité de l'air : thème qui a été proposé en thème libre et abordé en novembre 2018 dans le groupe de Rennes Sud
- L'activité physique adaptée : thème qui sera traité en 2019
- La désertification des territoires : cette thématique a été abordée sous l'angle de la « Souffrance du soignant » au 1er trimestre 2018.

On liste par ailleurs **69** thèmes libres traités dans les groupes.



PERMANENCE DES SOINS



L'organisation de la Permanence Des Soins (PDS) est une des composantes de l'offre de soins. Elle se définit par la mise en œuvre d'une réponse aux demandes de soins non programmés, c'est-à-dire en dehors des heures d'ouverture habituelles des cabinets médicaux, sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des spécialités médicales. A côté de l'offre des établissements publics, elle se décline pour la médecine libérale en ambulatoire et en établissement.

La Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA) est actuellement organisée en Bretagne selon les directives d'un cahier des charges, publié par l'ARS en 2019. Celui-ci définit son organisation dans les 4 départements bretons et ses modalités de rémunération.

Conclu pour une durée de 5 ans, le cahier des charges de 2012 a été prorogé en 2018 pour permettre la concertation nécessaire à sa réécriture pour la période 2018-2023. Le 20 décembre 2018, le nouveau cahier des charges régional de la PDSA est paru. Il entrera en application au 1^{er} janvier 2019. Il apporte autant de continuités que de changements.

Dans la continuité :

- Une priorité régionale partagée par l'ensemble des acteurs : professionnels, représentants de l'Etat et de l'Assurance Maladie
- Le principe du volontariat
- Une présence des généralistes sur l'ensemble des horaires de la PDSA
- La collaboration entre les médecins traitants et nos confrères de SOS
- La segmentation de l'offre de soins en trois modes d'exercice : régulateurs, médecins mobiles et médecins en consultation

Dans les changements :

- Priorité donnée à l'implantation de sites fixes, type maisons médicales de garde (MMG)
 - Disparition des secteurs de garde en cabinet
 - Décorrélation des médecins volontaires de celui des secteurs « historiques »
 - Renforcement de la mission des médecins régulateurs
- Affirmation du rôle des ADOPS dans la gestion des sites de consultation, au côté de celle de la régulation et des effecteurs mobiles libéraux (EML)
- Rapprochement des MMG et des sites d'accueil des établissements afin d'améliorer l'orientation des patients en demande de soins non programmés.





La Bretagne reste une terre d'exception quant à l'amplitude horaire de la PDSA des généralistes, ainsi que pour sa segmentation en 3 métiers différents.



Au fil des années, la situation tend à s'homogénéiser dans les 4 départements bretons. Cependant, le Finistère a encore peu de sites fixes (MMG). Les 3 autres départements peuvent apporter leur expertise à cette mutation. L'objectif inscrit au cahier des charges 2019 est que tout le territoire breton rejoigne cette organisation dans les 5 ans à venir.

L'adhésion des professionnels sur le terrain est bien sûr variable selon les territoires. Mais, il est notable de constater que, là où l'association départementale accompagne activement ce changement, l'adhésion des plus jeunes à l'organisation au sein de MMG est très bien reçue, voire plébiscitée.

Cette nouvelle version du cahier des charges participe à achever une mutation engagée en 2003 lors de l'instauration du volontariat. Les groupes de médecins régulateurs et mobiles sont, depuis 2004 pour les premiers et 2012 pour les seconds, constitués d'une trentaine de volontaires dans chaque département.

Mais dans la majorité des territoires, l'organisation de l'offre de consultations en MMG ou en cabinet, est restée organisée sur la base de la solidarité territoriale. Cette solidarité de proximité présente de nombreux avantages qu'il faudra absolument préserver dans les prochaines années.

Mais, elle présente aussi, pour une mission basée sur le volontariat, les germes d'une fragilité importante.

Nous avons pu observer durant les 5 dernières années des ruptures brutales et parfois totales du volontariat sur plusieurs territoires bretons, laissant des secteurs entiers sans aucune offre de consultations aux heures de PDSA durant de longs mois, voire davantage. Conséquence, de ce que nous avons qualifié d'effet «domino». L'arrêt de quelques-uns se déclarant «non volontaires pour la PDSA» entraînant l'arrêt de tous au nom du manquement à la solidarité et de la réciprocité.

Les sites fixes, MMG, regroupent un pourcentage de volontaires par département souvent plus faible que l'organisation antérieure dite «solidaire». Encore que les Côtes d'Armor amènent un démenti à cette observation. Mais elle présente quel que soit le lieu, l'immense avantage d'une plus grande stabilité.

Les médecins volontaires en MMG se mobilisent dans le même esprit que leurs confrères régulateurs ou EML. Ils décident d'organiser une partie de leur temps de travail en intégrant cette mission particulière par conviction, parce qu'elle est un peu différente ou parce qu'elle est aussi un peu mieux rémunérée.



Nous devons veiller à ce que :

- Les revenus entre les 3 métiers soient équilibrés au mieux. Les forfaits peuvent évoluer.
- Le volontariat puisse s'épanouir dans des conditions de travail «au moins» aussi bonnes que dans nos cabinets, ce qui suppose une évolution notable pour certains sites trop pauvrement pourvus.
- La collaboration avec nos confrères urgentistes, en consultation ou en régulation, se renforce nourrie d'une confiance et d'un respect mutuel indispensable.

SANTÉ DES MÉDECINS



L'URPS MLB est soucieuse de la santé de ses mandants, de l'accès aux soins des professionnels et de leur protection. Face aux nombreuses situations d'épuisement professionnel et de problématiques liées à leur exercice professionnel, l'URPS MLB a engagé des actions en 2018.

LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS LIBÉRAUX

L'année 2018 a été consacrée à un travail important d'étude sur la prévoyance des médecins. Le Dr Hubert SEVIN a réalisé une grande enquête, sous l'égide de la Commission Santé de l'URPS MLB.

L'URPS MLB a souhaité analyser la connaissance des médecins libéraux bretons concernant le fonctionnement des prévoyances obligatoires (CARMF) et complémentaires. Une étude, lancée en avril 2018, a permis de mieux appréhender la fréquence de couverture prévoyance chez les médecins libéraux bretons et leur pratique.

Les résultats montrent que les médecins libéraux connaissent bien la CARMF et les délais de carence, mais pas les conditions concernant les dispositions particulières (telle que la reprise d'activité). Par ailleurs, on observe que les médecins libéraux disposent à 90% d'un contrat de prévoyance complémentaire, mais ils connaissent mal le contenu de celui-ci.

Les recherches menées font état d'un constat majeur. L'imprévoyance des médecins libéraux conduit à une triple problématique :

- les insuffisances du régime de prévoyance obligatoire
- l'imprévoyance relative du corps médical libéral par méconnaissance des supports de la prévoyance

- la complexité de la terminologie et du montage des contrats de prévoyance.

L'intégralité du rapport est disponible sur le site de l'URPS MLB.

BILAN DE L'OFFRE PRÉVENTION CPAM

Le partenariat entre l'Ordre des Médecins, l'ARS, l'Assurance Maladie et l'URPS MLB a pour objet de favoriser l'accessibilité à des bilans de santé pour les médecins qui le souhaitent dans les Centres d'Examens de Santé de Bretagne. Ces derniers peuvent effectuer un bilan de santé (gratuit et confidentiel).

Pour prendre rendez-vous et bénéficier de ce service

02 90 03 31 30

228 examens de santé

56 % de médecins libéraux

44 % n'ont pas de « médecin traitant »

8 % en souffrance psychologique

20% avec une tension élevée*

* Évaluation du dispositif, menée par la CPAM, entre septembre 2016 et septembre 2018





LES PLATEFORMES D'ÉCOUTE

ASSOCIATION SPS L'association SPS accompagne les professionnels avec un numéro d'appel national et une application mobile pour accéder à des psychologues 24h/24 et 7j/7. Par ailleurs, elle soutient et met en place des formations pour apprendre à repérer et prendre en charge ses pairs. En Bretagne, les URPS Médecins, Masseurs-Kinésithérapeutes et Orthophonistes adhèrent à l'association.



0 805 23 23 36

Service & appel gratuits

L'ENTRAIDE NATIONALE DE L'ORDRE DES MÉDECINS ET L'AAPMS

Les médecins et professionnels de santé sont, dans leur ensemble, de plus en plus nombreux à exprimer une souffrance face à un système qui ne leur permet plus de se consacrer sereinement à leur profession et à leurs patients.

L'entraide confraternelle est l'une des missions constitutives de l'Ordre des médecins. Le 1^{er} janvier 2018 un numéro unique, national et gratuit d'écoute et d'assistance a été créé. Il est ouvert à tout médecin en difficulté dans le respect plein et entier de la confidentialité et du secret professionnel. Ce dispositif est organisé en 2018 avec l'Association AAPMS et les associations d'entraide régionales et départementales.



À partir du 3 avril 2019, le numéro deviendra le 0800 288 038

DIU «SOIGNER LES SOIGNANTS»

Les Universités Paris-Diderot et Toulouse-Paul Sabatier ont mis en place, avec le soutien de l'Ordre, le Diplôme Inter Universitaire (DIU) « Soigner les Soignants », depuis 2015.

A l'initiative des Prs Éric GALAM et Jean-Marc SOULAT, plusieurs médecins se sont formés, afin de professionnaliser les intervenants locaux et donner à chacun le désir et la compétence pour

repérer et accompagner ceux qui en ont besoin. En 2019, le diplôme s'est ouvert à tous les soignants.

L'URPS MLB félicite le Dr Nicole COCHELIN pour sa participation à la promotion 2018/2019.

Plus d'informations sur le site : <http://diu-soignerlessoignants.fr/>



L'URPS MLB va s'engager en 2019, avec ses partenaires, dans la formalisation d'un réseau régional du risque psychosocial chez les soignants (assurance maladie, URPS, ARS, Ordres, autres partenaires...) en lien avec la commission santé interURPS. Le coordinateur de la commission est le Dr Éric HENRY.

FUTURS MÉDECINS



L'URPS MLB entretient des liens étroits avec les Universités de Médecine de Rennes et de Brest. Elle intervient régulièrement dans les formations initiales toujours dans l'objectif de mieux faire connaître la Médecine Libérale et son exercice en Bretagne.

L'ACCOMPAGNEMENT DE THÈSES SOUTIEN AUX EVENEMENTS

L'URPS MLB a mis en place une commission des thèses qui se réunit mensuellement et répond aux demandes d'accompagnement, qu'il s'agisse de :

- Relayer des questionnaires de thèses aux médecins bretons
- Proposer des sujets de thèse
- Attribuer une bourse de thèse de 1 500 € pour l'accompagnement des projets de recherche des étudiants

En 2018, **3** questionnaires de thèse ont été diffusés et **1** bourse de thèse a été attribuée pour l'étude de trajectoire de vie professionnelle de médecins généralistes.



Les demandes d'accompagnement sont à effectuer par mail à l'adresse :
contact@urpsmlb.org

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES DE FIN D'EXTERNAT A RENNES ET BREST

L'URPS MLB a soutenu financièrement l'organisation des cérémonies de remise des diplômes de fin d'externat le 13 octobre 2018, à Rennes et le 19 octobre 2018 à Brest. L'occasion pour nos élus d'**aller à la rencontre des futurs internes et de promouvoir l'exercice libéral.**

38

Le 8 décembre 2018, l'URPS MLB a été invitée à conclure la journée bretonne des Régionales du Collège de Médecine Générale à Rennes. L'URPS MLB a soutenu financièrement l'organisation de cette journée qui a rassemblé 150 étudiants en médecine. Notre présence sur un stand a pu être l'occasion de les rencontrer.

L'URPS MLB a également souhaité soutenir financièrement l'organisation de la 7^e édition de l'Ecole d'Automne de FAYR-GP. C'est une association de jeunes médecins généralistes et internes investis dans la recherche en soins primaires. L'édition 2018 s'est tenue les 28 et 29 septembre, à Marseille.



Les Drs Nicole COCHELIN et Cédric FABRE, élus URPS MLB ont participé à la cérémonie de remise de diplômes de fin d'externat.



EXERCICE PROFESSIONNEL



REMLABRETAGNE

L'URPS MLB met à disposition des médecins libéraux un nouvel outil. REMLABRETAGNE est une **plateforme de mise en relation des médecins qui permet d'assurer la continuité des soins des patients lors de vacances, formations, congés maternité ou départs à la retraite.** Le site regroupe toutes les annonces de remplacement, collaboration, association, assistantat et succession des professions médicales en Bretagne.

Grâce à des fonctions dématérialisées, comme le contrat électronique, les 6 000 médecins libéraux de Bretagne peuvent être mis en relation de manière facilitée. Cet outil s'appuie également sur la force du réseau national de REMPLAFRANCE et les compétences d'Urbreizh association.

La Bretagne est la première région qui formalise une convention quadripartite, entre l'ARS, Urbreizh association, RemplaFrance et l'URPS MLB. En effet, le 29 juin 2018, l'URPS MLB, avec l'ARS et l'association URBREIZH a signé une convention de partenariat avec RemplaFrance afin de promouvoir et développer l'outil de mise en relation des professionnels de santé en Bretagne.

- RemplaFrance : Mme Mathilde BONTE (co-fondatrice)
- ARS Bretagne : M. Olivier de CADEVILLE (Directeur général)
- Urbreizh Association : M. Geoffroy DANGUY (Président)
- URPS MLB : Dr Nicole COCHELIN (Secrétaire générale)

GUICHET UNIQUE

Le Plan national d'égal accès aux soins prévoit notamment la mise en place d'un Guichet Unique. Les travaux régionaux ont débuté en septembre 2018.

Le guichet unique est fait pour vous. Vous y retrouverez toutes les informations, aides et accompagnements utiles aux différentes étapes clés de votre projet professionnel et personnel, de sa formation jusqu'à sa cessation d'activité.

L'ensemble des acteurs institutionnels (ARS, CPAM, URSSAF) mutualisent les informations utiles et clarifient les réponses à apporter. Les organisations professionnelles (Ordre des médecins, URPS, représentants des internes, facultés) ont également été associées, le Dr Nicole COCHELIN a participé aux réunions en 2018.

Dans l'attente, le Portail d'Accompagnement des professionnels de santé (PAPS) Bretagne met à disposition de nombreuses informations.

www.bretagne.paps.sante.fr



L'ensemble des professions de santé seront consultées pour la construction du guichet unique.

INSTANCES PROFESSIONNELLES



CONFÉRENCE NATIONALE DES UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ - MÉDECINS LIBÉRAUX

Conférence Nationale
des URPS Médecins Libéraux

Créée en 2011, la Conférence Nationale des Unions Régionales des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (CN URPS-ML) a un rôle de coordination technique.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CN-URPS

- Faciliter la coordination et la mutualisation des travaux des URPS-ML
- Promouvoir la circulation de l'information entre ces URPS-ML, notamment sur les priorités et contrats proposés regionalement par les ARS
- Maintenir la permanence du dialogue entre les URPS-ML

GROUPES DE TRAVAIL - SANTÉ EN PSYCHIATRIE

Les Drs Yves FROGER et Gérard CHAUVIN psychiatre et médecin généraliste, élus de l'URPS MLB, participent aux réunions, événements et rencontres organisés par la CN URPS-ML dans le cadre de ce groupe de travail.

Les objectifs du groupe sont de présenter les enjeux de la démographie des psychiatres libéraux, leur intégration dans une organisation des soins formalisée et la mise en avant d'organisations innovantes.

En 2018, ce groupe a mis en place une formation en ligne intitulée «*Les dépressions en médecine générale*». Gratuite, réservée aux médecins généralistes et aux étudiants en médecine générale, elle a pour but d'améliorer la prise en charge des patients souffrant de dépression suivis en médecine générale.

L'ISPL

L'Institut Statistique des Professionnels de Santé Libéraux (ISPL), créé en 2007, vise à doter les Unions Régionales de Professionnels de Santé d'un système mutualisé de gestion et d'analyse des données de santé. Ces données sont principalement issues des feuilles de soins produites par les praticiens de santé libéraux (extraction automatique mensuelle d'agrégats de données au sein du SNIIRAM).

En 2018, l'AG de l'URPS MLB adhère pour la 2^e année à l'ISPL afin d'obtenir un accès rapide aux données. Cela se caractérise par une plateforme en ligne de services statistiques et d'aide à la décision centrée sur l'analyse de l'activité des praticiens de santé libéraux.





RETOUR SUR LES RENCONTRES DE LA BAULE

Les Rencontres de La Baule, portées par la CN URPS ML, contribuent activement aux réflexions sur l'organisation et l'évolution de la profession.

Les 30 et 31 août 2018, pour la 14^e édition des Rencontres de La Baule, le programme était dédié à « **La qualité en santé** ».

L'URPS MLB était présente lors de ces journées riches en retours d'expériences sur les projets mis en œuvre au sein de l'ensemble des URPS ML de France.

Les sujets traités ont pu aborder la qualité selon différents angles : comment s'apprend la qualité, comment la certifier, pour qui...

Ces journées ont surtout été l'occasion pour l'URPS MLB de faire la **présentation de ses principaux projets** à travers 5 affiches :



CHALLENGE MOBILITÉ

Une application mobile sécurisée pour améliorer la qualité des échanges

SANTÉ PUBLIQUE

L'URPS MLB s'engage sur la vaccination et l'antibiorésistance

ORGANISATION TERRITORIALE

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

INTELLIGENCE COLLECTIVE, INNOVATION ET AUDACE

L'exercice coordonné avec Geco Lib'

APIMED

La qualité en Bretagne

INSTANCES PROFESSIONNELLES



LE COPIL INTERURPS

Le comité de pilotage interURPS est né de la volonté des URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues et Pharmaciens de mener une réflexion commune et d'échanger autour de l'exercice pluridisciplinaire et des pratiques coopératives innovantes.

En 2018, le COPIL interURPS se partage la mise en place des projets suivants :

PROJET « PERSONNES ÂGÉES ET FRAGILITÉS »

Le COPIL interURPS souhaite favoriser le repérage précoce de la fragilité chez la personne âgée de plus de 70 ans par tous les professionnels de santé à travers ce projet.

CHALLENGE MOBILITÉ

Fin 2017, le COPIL interURPS a initié le projet Challenge Mobilité. Ce projet vise à répondre aux besoins de fluidification et de rapidité des échanges, de sécurisation et de traçabilité des communications entre les professionnels de santé de proximité.

DMP

Porté par l'Assurance Maladie, le déploiement du DMP était en expérimentation dans 9 caisses en France. En Bretagne, le département des Côtes-d'Armor a été expérimentateur, puis le déploiement s'est élargi à l'ensemble de la région à partir du 1^{er} octobre 2018.

ORGANISATION TERRITORIALE

Les réflexions du COPIL InterURPS menées sur les nouvelles formes d'organisation instaurées par la Loi de modernisation de notre système de santé (janvier 2016) ont abouti à la rédaction de l'Essentiel de la CPTS.

Le COPIL interURPS se constitue des Présidents de **chaque URPS** ou de leurs représentants.

Il **se réunit tous les premiers mardis du mois** à la Maison des URPS.





JOURNÉE INTER-URPS

Pour la 5^e année consécutive, le COPIL interURPS a organisé une journée de rencontres et d'échanges pour l'ensemble des élus des URPS de Bretagne. Celle-ci s'est tenue le 22 mars 2018 à Quimper (29).

La journée était dédiée à la thématique du **numérique en santé**. L'objectif était dans un premier temps de présenter l'ensemble des outils numériques existants en Bretagne aujourd'hui pour les professionnels de santé libéraux, puis de mettre en évidence certains projets innovants et également de laisser s'exprimer les participants sur leur besoin en mobilité notamment dans le cadre de la confection d'une application mobile régionale dédiée à la télémédecine.



PROGRAMME	
08:30-09:00	Café d'accueil
09:00-09:30	Quartiers : Les enjeux et objectifs liés aux outils numériques de santé Avec le Haut-commissaire Breizh/AS/Interprofessionnels de santé de Bretagne
09:30-10:00	Présentation de l'OCIS et l'état actuel l'accompagnement numérique en Bretagne par l'Institut de Santé Breizh/AS/Interprofessionnels de Santé de Bretagne Et échanges avec l'audience
10:00-10:30	OUTILS NUMÉRIQUES EN SANTÉ : enjeux et perspectives - intervention par M. Stéphane BLOU Président de l'URPS Interprofessionnels de Santé de Bretagne
	Blockchain Le Ministère Opérationnel des Régions (MOR) par M. Olivier LAMPEL Président de l'URPS Médecins (Interprofessionnels de Santé de Bretagne) La plateforme RESE-2018 par M. Nicolas BÉGIN, Président de l'URPS Interprofessionnels de Santé de Bretagne
	Case Studies La plateforme eSanté par M. Christophe BOURGEOIS, Directeur Général de l'URPS Interprofessionnels de Santé de Bretagne Les 10 paragraphes des pilotes et acteurs de santé
	Expertise La plateforme eSanté par M. Jean-François LAFITTE, Coordinateur de la mise en œuvre de la plateforme
10:45-11:00	Table ronde ouverte/impromptu de la matinée 10:45-11:00-11:15
11:00-11:30	Présentation de l'application mobile "COPIER le Réseau" Jalons participatifs en groupe (thématiques) puis individualisés
11:30-12:00	Conclusion et clôture de la journée



Le COPIL InterURPS organisera une présentation des Plateformes Territoriales d'Appui de la région suivie d'un temps d'échanges.

REPRÉSENTATION



POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ

LE PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS)

Le PRS 2 (2018-2022) a été publié le 29 juin 2018 par le Directeur général de l'ARS de Bretagne. Travaux et rédaction auxquels les élus de l'URPS MLB ont très largement contribué tout au long du processus (2 ans).

Le PRS définit la stratégie politique de santé pour 5 ans. Il englobe les champs prioritaires de la santé que sont la prévention, les soins hospitaliers et ambulatoires et le médico-social.

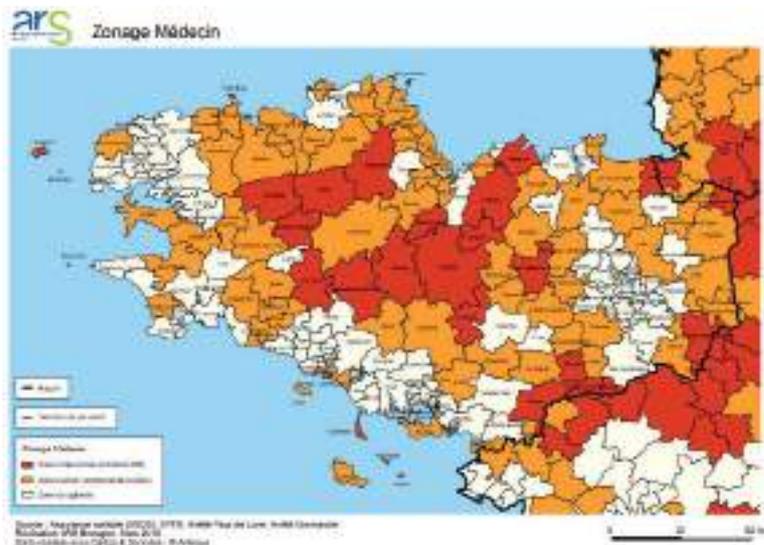
L'URPS MLB suit la mise en œuvre du PRS dans le cadre des instances de démocraties sanitaires, mais également des groupes de travail régionaux.

LE ZONAGE MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Le nouveau zonage médecin a été arrêté le 12 juin 2018 après une phase de discussions de près d'un an et demi, au cours desquelles ont participé les représentants de l'URPS MLB, des Ordres, des représentants des internes, la région Bretagne, les départements et usagers.

Une nouvelle méthodologie de calcul a été déterminée au niveau national afin d'intégrer davantage de critères. C'est l'indicateur d'**accessibilité potentielle localisée (APL)**. Ce dernier tient compte de l'activité du praticien (nombre de consultations, visites avec une limite d'âge à 65 ans), du temps d'accès au praticien et enfin du recours aux soins des habitants. Ces données ont été actualisées au 1^{er} janvier 2018.

Les territoires de vie-santé ont été retenus comme unité géographique, intégrant ainsi : bassin de vie, territoire de vie et territoire insulaire.





En **183** territoires dans lesquels **3** types de zones coexistent :

- **Les zones d'intervention prioritaire (ZIP)** : elles représenteront 10 % de la population (soit une augmentation significative de la population couverte puisque les zones prioritaires du zonage 2014 représentaient 5,5 % de la population) et seront éligibles à l'ensemble des aides (aides de l'ARS, aides conventionnelles de l'assurance maladie, aides des collectivités territoriales, aides fiscales).
- **Les zones d'action complémentaire (ZAC)** : elles seront éligibles aux aides de l'ARS et aux aides des collectivités territoriales ; et représentent 32 % de la population.
- **Les zones de vigilance** : elles seront non éligibles aux aides à l'installation mais pourront bénéficier en revanche d'un accompagnement dans la mise en place d'un exercice coordonné pluriprofessionnel. Elles représentent 58 % de la population bretonne.



CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est un **espace d'expression des acteurs de santé**. Elle permet de rassembler les besoins et de consulter les acteurs de santé pour connaître leur position sur les différents enjeux de la santé et de l'autonomie.

Cet organisme consultatif a pour mission d'**apporter son avis sur le Projet Régional de Santé** (PRS) et sa mise en œuvre dans toutes ses composantes.

Elle est composée de 95 membres titulaires élus pour 4 ans. Elle mène ses travaux au sein de 4 commissions spécialisées qui sont force de propositions sur les politiques conduites et peut constituer des groupes de travail permanents. De plus, elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

L'URPS MLB a participé aux réunions de travail sur la construction de cette méthode au niveau régional, afin d'assurer au mieux l'articulation entre la réalité de l'offre sur le terrain et les besoins.

Des élus URPS prennent part aux différentes commissions et groupes de travail auxquels l'URPS MLB est conviée. Cette présence permet elle aussi de s'impliquer au contact des usagers et des autres acteurs dans le Projet Régional de Santé.

Actualités 2018 :

Le Dr Nikan MOHTADI a été élu vice-président de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la CRSA, au côté du Dr Anne LE GAGNE, Présidente.

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)



La Bretagne se compose de **7** CTS dans lesquels l'URPS MLB est très impliquée dans l'animation et les échanges avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

17 élus sont titulaires et **5** sont suppléants au sein des CTS de leurs territoires.

Plusieurs élus sont présidents de ces instances :

- Le **Dr Éric VAN MELKEBEKE** (Président CTS Cœur de Breizh)
- Le **Dr Hélène BAUDRY** (Vice-Présidente CTS Brocéliande Atlantique)
- Le **Dr Bénédicte DELAMARE** (Vice-Présidente du CTS Haute Bretagne).

COMMUNICATION



L'URPS MLB est présente dans les médias et sur les réseaux sociaux afin de se faire connaître et valoriser ses actions au quotidien. Aussi, grâce à sa communication, l'Union entretient et développe ses liens tant avec l'ensemble des professionnels de santé libéraux de la région que ses partenaires institutionnels et privés.

LE SITE INTERNET

L'URPS MLB dispose d'un site internet www.urpsmlb.org qui est alimenté régulièrement par des articles d'actualité, une veille sanitaire, les newsletters mensuelles, des informations et communications sur l'actualité des territoires de santé en Bretagne et bien plus encore.

Le site internet de l'URPS MLB est l'interface privilégiée pour que les médecins libéraux puissent accéder aux informations et faire connaître leurs projets. Il est également possible de contacter l'URPS MLB directement via le site internet en passant par le formulaire de contact.



«LA NEWSLETTER POUR UNE INFORMATION À LA POINTE»

Depuis septembre 2017, l'URPS MLB a mis en place l'envoi d'une newsletter mensuelle. Celle-ci est envoyée tous les derniers jeudis du mois par e-mail. Vous pouvez y retrouver toute l'actualité de l'URPS MLB ; des informations sur les actions et les projets en cours sur les territoires de santé de la région, les événements à ne pas manquer en Bretagne, des outils pratiques pour votre exercice etc.

En 2019, des newsletters hors-séries seront mises en place notamment sur la e-santé.





CONFÉRENCE DE PRESSE

Le 15 novembre 2018, une conférence de presse, à l'initiative de l'ARS et du COPIL interURPS, a été organisée afin de présenter la politique régionale de déploiement et d'accompagnement des CPTS en Bretagne. Le guide pratique «L'essentiel de la CPTS» est le fruit de ce travail commun. Il fournit un cadre méthodologique à la mise en oeuvre d'une CPTS pour les acteurs de santé. Plusieurs articles ont ainsi été publiés à la suite de cette conférence de presse.



SOIRÉES VACCINATION

En hiver 2018, l'URPS MLB a mobilisé les autres Unions de Bretagne et GECO Lib' autour de la vaccination. 5 soirées dédiées aux professionnels de santé ont ainsi été organisées.

PRÉSENTE SUR VOS RÉSEAUX SOCIAUX



@URPSMLB



URPS Médecins Libéraux de Bretagne



@URPSMLB

@urps mlb



En 2018
L'URPS MLB C'EST :

151 Tweets et **365** abonnés sur Tweeter

Une **NEWSLETTER** par mois

9052 visites sur son site internet



PARTENAIRES



PARTENAIRES







LA MÉDECINE LIBÉRALE EN POINTE



Retrouvez-nous sur



@urpsmlb



@URPSMLB



URPS Médecins Libéraux de
Bretagne



URPSMLB

URPS MLB

25 rue Saint-Hélier
35000 RENNES
contact@urpsmlb.org
02.99.30.36.45



urpsmlb.org

